

- Vu** l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;
Vu la délibération n°39-2024 de la CFVU du 13 juin 2024 portant modification du règlement général des études et des examens ;
Vu la délibération du Conseil d'Institut de l'IUT de Lorient & Pontivy en date du 26 juin 2025 ;

Le Directeur de l'IUT de Lorient & Pontivy arrête :

Article 1 : Le jury chargé d'arrêter la délivrance de la Licence Professionnelle « **Instrumentation et Maintenance Biomédicales** » des étudiants non alternants à l'IUT de Lorient pour l'année universitaire 2024-2025 est composé comme suit :

Président·e :

CARRON Denis, Responsable de la licence

Membres du jury :

Enseignant·e·s du département

MINOU Catherine
BERNARD Cédric
LE SQUER Pascale
LOULOU Tahar

Enseignant·e·s vacataires à l'IUT

VINCENT Karine – Enseignante Vacataire Module communication – Lodima Ouest

Personnalités extérieures

LE TUTOUR Damien, Groupe Hospitalier Bretagne Sud Lorient, Ingénieur Biomédical
BEACCO Claire, Centre Hospitalier Saint Nazaire, Ingénieur en Chef, Responsable Service Biomédical
MARIETTE Claudie, Centre Hospitalier Bretagne Atlantique Vannes, Responsable Service Biomédical

Article 2 : Le directeur de l'IUT de Lorient est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lorient, le 27/06/2025

Le Directeur de l'IUT de Lorient & Pontivy

Tahar LOULOU

